

Parquets Admonter Floors sur chauffages au sol et refroidissements par le sol (complément des instructions de pose et d'entretien Admonter)

Les parquets Admonter Floors sont les mieux adaptés pour l'utilisation sur chauffages au sol, montés selon la norme EN 1264 (série) „Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - partie 3: Dimensionnement“. Exception essences de bois non stables comme par ex. le hêtre.

Outre le montage flottant, la pose entièrement collé avec Admonter Elastic s'est avéré être le système de pose idéal en raison de sa conductibilité thermique améliorée et d'infimes joints.

Lors de la pose dans des pièces non chauffées et sans cave, il faut veiller à une étanchéité à l'humidité durable et à un pare-vapeur afin d'éviter d'éventuels dommages dus à une remontée de l'humidité.

Il est possible d'utiliser différents systèmes de chape humide et également sèche. Le séchage de la chape doit être effectué selon les prescriptions du fabricant. **L'humidité restante** selon la méthode CM au moment de la pose ne doit pas dépasser **1,8% pour les chapes en ciment et 0,3%** pour les chapes anhydrites. Pour les autres systèmes de chape resp. pour l'utilisation de compléments chimiques, comme par ex. des accélérateurs, il faut respecter les indications du fabricant. Dans tous les cas l'humidité relative de l'air correspondante de la chape doit être inférieure à 60%RH. Par humidité relative de l'air correspondante, on entend la valeur mesurée à l'état compensé sous une surface d'essai suffisamment grande et étanche sur la surface de la chape.

Les chauffages au sol eau chaude-basse température sont principalement conseillés, ce faisant la valeur limite de **29°C** comme température de **surface ne doit pas être dépassée dans les bords** conformément aux normes EN 1264 (série) et ÖNORM B 5236. La même chose s'applique pour les planchers chauffants électriques avec chauffage doux pour lesquels toute forme de chaleur stagnante par des objets couvrant la surface est à éviter (comme par ex. les rayonnages, les lits tatamis, ...).

Les résistances thermiques des parquets Admonter Floors se trouvent dans le tableau technique (www.admonter.at).

Dans la mesure où il n'existe pas d'informations contraires, un climat intérieur et une température de chape de 18 à 23°C ainsi qu'une humidité relative de l'air de 65% max doivent être respectées lors de la pose.

La norme EN 15251:2012 „Critères d'ambiance intérieure pour la conception et l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique“ recommande pour un climat sain de la pièce une **humidité de l'air relative en fonction de la saison d'env. 30 à 65%**. Dans cette plage, les phénomènes naturels et typiques du bois comme les jointures, les gauchissements, les soulèvements restent modérés. Des écarts plus importants peuvent entraîner à long terme des problèmes de santé. Les parquets ont tendance à présenter des modifications très importantes, comme des déformations très marquées, des formations de joints et de fissures. Afin de garder toute l'année une humidité relative de l'air comprise entre 30 - 65%, l'utilisation d'humidificateurs d'air mécaniques ou de systèmes de récupération d'humidité dans des systèmes de ventilation sont nécessaires pendant la période de chauffage.

Respectez également le **diagramme de confort Admonter** disponible sur www.admonter.at. Dans cette optique, nous renvoyons à l'utilisation de la Fidbox® qui permet de vous fournir des données climatiques sur plusieurs années avec un excellent confort de lecture.

Refroidissement par le sol - D'un point de vue physique du bâtiment, l'installation d'un système de refroidissement de la pièce par le sol n'est pas idéale et devrait donc de préférence être installé dans la zone des murs et plafonds. Les Admonter Floors sont en principe prévus pour la pose de systèmes de refroidissement par le sol si on peut s'assurer d'un point de vue de régulation technique et prouvé qu'une moyenne journalière de 65% humidité de l'air relative directement sur le parquet ne soit pas dépassée et qu'en aucun cas le point de rosée ne s'en rapproche. Tout comme pour le chauffage par le sol, il faut s'attendre à des apparitions typiques et naturelles du bois comme la formation de joints, de fissures ou à des déformations, toutefois d'une apparence modérée. **Une seule mesure du point de rosée à la conduite d'amenée, n'est toutefois pas suffisante!** Un collage de toute la surface avec la colle élastique Admonter est indispensable.

Les tests de délaminage selon les processus de vérification HFA AA B 214 resp. norme d'usine IHD-482 „Vérification du parquet multicouche“ sont appropriés pour justifier de la qualité du produit de collage des parquets multicouche (état livré).

